GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Vincent Locas, Avocat
Conseiller juridique
Réglementation et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vlocas@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 25 février 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension du réseau dans la région d'Asbestos
Notre dossier : 312-00745
Dossier Régie : R-3958-2015

Chère consœur,

La présente fait suite aux commentaires formulés par l'Association québécoise du propane (ci-après « **AQP** ») ainsi qu'à ceux formulés par Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (ci-après identifiées collectivement comme « **SÉ-AQLPA** ») en date du 19 février 2016 dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

D'une part, Société en commandite Gaz Métro (ci-après « **Gaz Métro** ») considère que la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») ne constitue pas le forum approprié pour traiter des commentaires formulés par l'AQP d'autant plus que ces derniers visent avant tout les instances gouvernementales. Par conséquent, bien que certains éléments soulevés méritent d'être rectifiés, Gaz Métro s'abstient de répliquer aux commentaires de l'AQP.

D'autre part, Gaz Métro prend acte du soutien de SÉ-AQLPA au projet visé par sa demande. Néanmoins, Gaz Métro tient à rappeler que l'atteinte d'un point mort tarifaire en cinq ans ne constitue pas un critère édicté par la Régie auquel Gaz Métro est tenue, mais plutôt une donnée utilisée, parmi plusieurs autres, aux fins d'évaluer le projet. Pour preuve, la Régie a accueilli au cours des dernières années des demandes relatives à des projets d'investissements dont le point mort tarifaire dépassait les cinq ans[1].

[1] Par exemple, le projet d'extension de réseau dans la région de Bellechasse (R-3937-2015) dont le point mort tarifaire est évalué à 9,42 ans.

Par ailleurs, Gaz Métro partage l'analyse de SÉ-AQLPA quant aux bénéfices environnementaux du gaz naturel par rapport au propane et au mazout.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb